



N°115 - MARS 2016

Édité
du Président
Pierre MARINÉ

Bulletin du Comité Régional **Olympique et Sportif** **Provence - Alpes**

Conseils au Mouvement sportif

Aujourd'hui les moyens jusque-là consacrés au développement du sport grâce au CNDS (Centre National du Développement du Sport Français), puisque le budget de l'Etat n'y arrive plus, doivent être consacrés à la mise en oeuvre des politiques publiques décidées par l'Etat en matière de sport.

Le CNDS est de plus en plus au service de la politique de la ville et tourné vers les quartiers prioritaires voire les ZRR (Zones de Revitalisation Rurale) ... Alors soyez astucieux et faites en sorte que le rôle que vous jouez depuis longtemps, car le sport a toujours été l'un des plus larges contributeurs à la cohésion sociale, rentre dans les cadres réglementaires qui vous sont imposés... Ainsi, tout le monde sera content. Les services de l'Etat tout d'abord, ils pourront ainsi répondre grâce à des logiciels complexes (et qui traitent du virtuel) aux statistiques que leur demande le ministère (en sachant que la statistique est la deuxième forme du mensonge) et vous, parce que comme ça, vous pourrez goûter (si vous êtes gentils) quelques miettes du gâteau... ou plus exactement, quelques croquettes de la gamelle!! Par contre, dans ce rapport entre les moyens accordés et ceux que vous apportez, n'hésitez pas à définir dans vos demandes le poids financier de votre engagement bénévole. Grâce à des chiffres donnés par le ministère, il faut savoir que chaque association sportive apporte en moyenne **3 800 heures bénévoles** par an et par association et qu'à un tarif de **13€ de l'heure**, cela fait **49 400€ par association sportive en moyenne**. En PACA, il y a 11 000 associations sportives, soit **543 millions d'euros** grâce au bénévolat, soit autant que le budget sport du ministère ... A vos caulettes!

MANIFESTATIONS SPORTIVES "Tous écoresponsables"

Le Conseil Régional PACA organise 7 sessions de sensibilisation à l'organisation de manifestations écoresponsables.

Programmées sur des demi-journées, celles-ci vous permettent de découvrir ou approfondir vos connaissances et planifier vos actions écoresponsables : réduire les impacts sur l'environnement, favoriser l'économie locale, respecter la santé et sécurité des personnes, permettre l'accès à tous et promouvoir les valeurs du développement durable.

Au programme : information, partage de connaissances et mise à disposition d'outils facilitateurs d'actions écoresponsables.

Calendrier et inscription sur
notre site internet www.crosprovencealpes.com

LE MÉDICOSPORT-SANTÉ



Le Dr Alain Calmat, président de la Commission médicale du CROSF, présente le Médicosport-Santé, le 9 décembre dernier

Alors que le Parlement français, par l'adoption de l'amendement Fourneyron, vient de reconnaître dans les Activités Physiques et Sportives un facteur fondamental de santé publique et une thérapeutique non médicamenteuse, le Médicosport-Santé est un dictionnaire à visée médicale des disciplines.

DU SPORT "POUR TOUS" AU "SPORT POUR CHACUN"

Adapté à la condition de la personne et particulièrement à son état de santé, le concept sport santé est alors défini ici comme les "conditions de pratique d'une discipline sportive apte à maintenir ou améliorer la santé dans le cadre de prévention primaire, secondaire ou tertiaire".

Le Médicosport-Santé est orienté vers une aide à la prescription, mais également vers la formation des responsables médicaux et

a vu le jour !
du mouvement sportif, en particulier des fédérations qui sont le plus à même de proposer, avec l'aide des médecins spécialistes et des médecins du sport, des protocoles d'activités sportives basés sur des pratiques adaptées à la santé des individus.

PUBLICS BÉNÉFICIAIRES DES PROTOCOLES SPORT-SANTÉ

Le CROSF les a défini autour des préoccupations de :

- Prévention primaire (reprise d'APS chez les sédentaires)
- Préventions secondaire et tertiaire, pour lesquelles 4 thèmes principaux ont été choisis dans un premier temps : maladies cardiovasculaires, maladies métaboliques dont obésité et diabète, cancers, adaptation aux effets du vieillissement.

Bien que déjà très affinée, cette première ébauche ne présente pas encore l'ensemble du travail envisagé par la commission médicale, le nombre de disciplines devant passer de 20 à plus de 50 dans l'année 2016.

Le nombre de pathologies envisagées et d'états spécifiques (grossesse, enfant, le sport féminin...) devrait également être élargi.



MÉDICOSPORT-SANTÉ
LE DICTIONNAIRE À VISÉE MÉDICALE DES DISCIPLINES SPORTIVES

FORMATION DIPLOMANTE Directeur de Structures Sportives

La 3^{ème} promotion du Diplôme d'Etat Supérieur Directeur de Structures Sportives s'achève ce mois de mars 2016.

Pendant 18 mois, 12 directeurs, directeurs adjoints ou chargés de mission de structures sportives de toutes disciplines et de tous horizons ont participé à cette formation innovante par son contenu, sa spécificité "sportive" et son partenariat exemplaire entre le CROS et le CREPS.

Une 4^{ème} "promo" se prépare pour octobre 2016. Cette formation de niveau II se déroule selon le principe de l'alternance avec des temps de formation en centre mais également en entreprise.

Dossiers de candidatures téléchargeables
sur le site du CROS et du CREPS

CNDS Nouvelle composition territoriale

Jusqu'en 2015, les commissions territoriales CNDS étaient composées de 23 membres avec voix délibératives (12 Etat, 11 mouvement sportif) et de 9 représentants des collectivités territoriales avec voix consultatives.

Aujourd'hui, sans modification du nombre de voix délibératives, les collectivités territoriales sont membres de ces organes avec voix délibératives (12 Etat, 6 mouvement sportif et 5 collectivité territoriale).

Un acteur majeur des politiques sportives de notre pays est entré dans la gouvernance du CNDS et c'est très certainement une bonne chose. Cette entrée se fait au détriment de la représentativité du mouvement sportif dans les commissions territoriales du CNDS.

Infos sur www.crosprovencealpes.com

Pour plus de renseignements, venez consulter notre site internet : www.crosprovencealpes.com

• Bulletin réalisé et édité par le CROS Provence-Alpes diffusé gratuitement à 1 500 exemplaires aux partenaires du mouvement sportif régional
• Directeur de la Publication : Pierre MARINÉ - Comité de Rédaction : J.D BONNET - A. FISCHER - Q. DENIAU - Infographiste : C. CHAUVIERE
• CROS PA : Parc Club de l'Arbois - RD 543 - 13480 CABRIES - Tél. 04 42 10 22 00 - Fax. 04 42 10 22 01 - E-mail : provencealpes@franceolympique.com
Site Internet : www.crosprovencealpes.com





Interview

3 QUESTIONS à Jean-François ROUILLÉ, Vice-président délégué de la Ligue de Provence d'Athlétisme

Tout le monde connaît l'athlétisme, mais que représente votre fédération dans notre région ?

La Ligue de Provence d'Athlétisme donne à l'ensemble de la population de notre région la possibilité de faire une activité sportive en fonction des motivations et possibilités de chacun.

Forte de ses 12 000 licenciés, sa centaine de clubs et ses quatre comités départementaux, la Ligue de Provence permet l'accès aux sports performances en organisant de grandes compétitions internationales, nationales mais aussi au sport santé bien être par le développement de la pratique marche nordique entre autres et l'organisation de journées "santé sport".

Quelles sont actuellement les relations entre la Ligue de Provence d'Athlétisme et le monde de l'entreprise ?

Les lignes sont en train de bouger.

En complément des entreprises qui nous accompagnent et nous soutiennent dans l'organisation de nombreuses manifestations sportives, de nouveaux horizons se dessinent. La Ligue de Provence d'Athlétisme, avec ses offres sportives diversifiées, donne des outils à l'ensemble des entreprises de notre région, souvent en s'appuyant sur leur comité d'entreprise, afin de développer des activités sportives pour leurs salariés mais également leurs clients.

Nous en sommes encore au tout début de cet axe de développement et nous pensons qu'il ne fera que de s'accroître car il s'impose dans une suite logique et naturelle des besoins de notre société.

La Ligue intègre le réseau numérique de la communauté des chefs d'entreprises du sport en PACA. Pourquoi ce choix ?

Faire ce qui est dit et dire ce que nous faisons est un paramètre incontournable pour toutes structures qui ont vocation à se tourner vers le grand public.

Le réseau numérique de la communauté des chefs d'entreprises contribue à développer une communication officielle destinée aux professionnels de l'entreprise.

En complément de cette possibilité de communication, ce réseau numérique va nous permettre de développer nos relations avec le monde de l'entreprise, de faire émerger de nouveaux partenariats, de réduire nos coûts et de renforcer le lien de proximité avec nos comités départementaux, nos clubs et nos licenciés.



Comité de Coordination Régional (CCR)

Un outil pour la fusion des CROS en PACA

La première réunion du CCR PACA s'est tenue le samedi 5 mars dernier à la Maison Départementale des Sports du Var à Toulon.

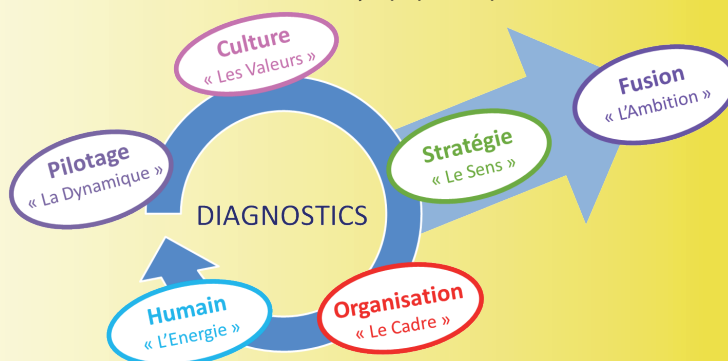
COMPOSITION DU CCR

8 personnes ont été désignées par le CNOSF après appel à candidature : **Pierre Mariné** (CROS Provence-Alpes), **Ivan Coste-Manière** (CROS Côte d'Azur), **José Bolo** (CDOS 04), **Jean Leduc** (CDOS 05), **Philippe Manassero** (CDOS 06), **Lucienne Roques** (CDOS 83), **Dominique Abadie** (Commission des territoires CNOSF) et **Jean-David Bonnet** (Référént territorial CNOSF).

Imaginé par le CNOSF, comme un outil technique pour penser et réaliser l'évolution de l'organisation territoriale du Mouvement Olympique et Sportif dans les nouvelles grandes régions créées par la réforme territoriale, ce CCR servira, en PACA, de cheville ouvrière pour la préfiguration du CROS PACA.

Dans un contexte économique difficile, cette évolution est une opportunité de travailler encore plus sur l'efficacité de nos actions respectives afin que la plus-value apportée par le CROS et les CDOS de PACA soit, plus que jamais, aux bénéfices du mouvement sportif de notre territoire.

Les premiers travaux ont débuté par l'état des lieux des ressources présentes dans chacune des structures du territoire (humaines, immobilières, actifs, etc.) et par la réalisation d'une note d'opportunité sur l'état initial de l'organisation et du fonctionnement du Mouvement Olympique et Sportif en PACA.



PROCHAINE RÉUNION LE 7 MAI 2016 À AIX-EN-PROVENCE

PROTECTION DU TERRITOIRE OLYMPIQUE



Le CNOSF est le représentant en France du CIO. A ce titre, en vertu de l'article L.141-5 du Code du Sport, le CNOSF est dépositaire, et a la charge de la protection, sur le territoire national, des propriétés du CIO, et notamment, sans que cela ne soit exclusif : la devise, l'hymne, le symbole Olympique, et les termes "Olympique", "Jeux Olympiques", et "Olympiades"... Ces propriétés ne sont donc pas tombées dans le domaine public, ni libres d'exploitation.

C'est dans ce cadre, et fort de son bon droit confirmé par de nombreuses jurisprudences, que le CNOSF, après une saisine par le CIO, a demandé le retrait, à titre totalement amiable, de la marque "Le Concert de la Loge Olympique".

En effet, cette exploitation commerciale aurait laissé penser qu'elle était réalisée avec l'accord et en lien avec le Mouvement Olympique, ce qui n'est nullement le cas. En conséquence, elle porte atteinte à des droits du Mouvement Olympique dont la culture est l'un des piliers comme en témoignent l'hymne Olympique, le Musée Olympique,...

La demande du CNOSF est tout à fait légitime, conforme à la loi, et respectueuse des obligations qui lui ont été dévolues.

Agenda

18 avril 2016

Formation CDOS 04 : L'association sportive employeur (niveau 1)

22 et 23 avril 2016

Formation CDOS 84 : Créer un site web

29 avril 2016

Formation CROS PA : Sponsoring et mécénat : principes, règles et enjeux